

Organisation des concours : cas pratiques

TOO031HCCO

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Sychrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Trouver réponse aux questions rencontrées dans l'exercice des fonctions d'organisateur de concours

Objectifs

- Trouver réponse aux questions rencontrées dans l'exercice des fonctions d'organisateur de concours

Public Visé

- Responsables et gestionnaires de personnels • Cadres et agents chargés du recrutement et de l'organisation des concours

Pré Requis

- Avoir suivi le stage "Organisation des concours dans la FPT" ou justifier de connaissances en organisation de concours de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

- Trouver réponse aux questions rencontrées dans l'exercice des fonctions d'organisateur de concours

Méthodes et moyens pédagogiques

- **À partir des "cas" adressés lors de l'inscription ou au moins trois semaines avant le début du stage**, l'échange des expériences, le repérage et l'analyse en séance des textes de référence, le rappel de conseils méthodologiques, le coup de projecteur appuyé sur les modifications les plus récentes permettront aux stagiaires non seulement de repartir forts de réponses aux questions qu'ils se posent le plus fréquemment mais aussi d'acquérir les moyens d'apporter eux-mêmes au quotidien des réponses appropriées
- Moyens pédagogiques et encadrement : Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire spécialisé dans l'organisation des concours

Parcours pédagogique

- Quelles informations faut-il porter à la connaissance d'un candidat avant un concours ?
- Peut-on modifier le nombre de postes ouverts au concours ? Quand ? Comment ?
- Comment calculer le nombre de postes ouverts au "troisième concours" de rédacteur ? Faut-il ouvrir les trois concours en même temps ?
- Qui est compétent pour accepter un diplôme étranger d'un candidat au concours externe d'attaché territorial ?
- Faut-il ouvrir l'examen d'adjoint technique de 1ère classe par spécialité ? Par option ? Est-on obligé d'ouvrir toutes les spécialités ?
- Un candidat remplit les conditions d'accès au concours externe et au concours de troisième voie : faut-il l'admettre à concourir aux deux concours ?
- Quels sont les changements essentiels opérés par le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 ?
- Comment concevoir des sujets nationaux pour les concours d'attaché et d'ingénieur ?
- Un candidat est pris en flagrant délit de fraude : que faire ?
- Le jour de l'épreuve, un candidat signale une grave erreur dans un sujet : faut-il tout recommencer ?
- Après scission d'un jury de 6 personnes en deux pour entendre les candidats à l'oral, un membre du jury est absent le jour de l'épreuve : que faire ?
- Le jury des concours interne, externe et de 3ème voie d'attaché territorial peut-il librement transférer des postes d'un concours à l'autre ? À quel moment ?
- Quelle forme doit prendre la liste des admissibles et des admis ?
- Quels actes dois-je transmettre au contrôle de légalité ?
- Un candidat demande communication de la fiche de notation et de la grille d'évaluation d'une épreuve d'entretien avec le jury : faut-il lui communiquer ?
- Sur quelles bases rémunérer les intervenants ?

Trouver réponse aux questions rencontrées dans l'exercice des fonctions d'organisateur de concours

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign



Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation.

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

 Durée	Effectif	 Tarifs (net de taxes)	
7.00 Heures	De 4 à 14 Personnes	Inter (Par personne) :	650.00
1 Jour		Inter Adhérent (Par personne) :	610.00

 **Contactez-nous !**

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org